Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20261027-DEC2026149-AR

CŒUR DE FLANDRE AGGLO

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_149

Objet : Virement de crédits entre chapitres - Budget Annexe Assainissement Hazebrouck

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49 ;

Vu la délibération 2026/005 du 10 février 2026 portant sur le vote du budget principal et des budgets annexes;

Vu les délibérations n°2022/112 du 27 septembre 2022, n°2023/196 du 19 décembre 2023, n°2024/118 du 17 septembre 2024 et n°2026/113 du 07 juillet 2026 portant respectivement création et modifications du règlement budgétaire et financier de Cœur de Flandre agglo ;

Considérant le besoin de crédits au chapitre 014 du budget annexe Assainissement Hazebrouck ;

DECIDE

Article 1 : D'effectuer un virement de crédit de chapitre à chapitre en section de fonctionnement du budget annexe Assainissement Hazebrouck d'un montant de 1 000,00 € de la manière suivante :

Chapitre	Gestionnaire	Nature	Service	Antenne	Montant	Libellé
Chapitre 011	EAU	63713	ASHZ	PERFASS	- 1 000,00	Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement
Chapitre 014	EAU	706129	ASHZ	ASSAINIHZ	+ 1 000,00	Reversement Agence de l'Eau - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 27 OCT. 2026

Le Vice-Président en charge du budget, des finances, des affaires juridiques, du pacte fiscal et financier et des marchés publics

Jérôme DARQUES